

*Le budget—M. Dubois*

● (1720)

A ces quelques idées, monsieur le Président, je voudrais en ajouter une dernière. Nous avons, dans le centre ou le cœur de nos villes, des maisons de 50, 75 ou 100 ans. Ceux qui les ont construites ne connaissent pas grand-chose à ce moment-là de l'isolation thermique. Ces maisons consomment beaucoup plus d'énergie irremplaçable qu'elles ne le devraient et elles ont besoin d'être rénovées, isolées et remises en état. Isoler une maison ne coûte pas cher et n'exige pas une bien grande compétence. Il n'y a pas de meilleur projet pour un objectif majeur que l'isolation de nos vieilles maisons.

Il y a beaucoup de travail à faire dans notre pays et il faut avoir la volonté de l'entreprendre. Le budget prouve malheureusement que le gouvernement n'a ni la volonté ni le désir de chercher une solution au problème capital du chômage chez les jeunes dont nous sommes actuellement affligés.

[Français]

**M. le vice-président:** A l'ordre! Questions, commentaires. Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Dubois) a la parole.

**M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le discours du budget, aujourd'hui, et d'apporter quelques commentaires suite à ce budget qui a été présenté ici à la Chambre la semaine dernière, plus exactement mercredi dernier.

Monsieur le Président, il y a eu beaucoup de commentaires qui ont été faits concernant ce budget à l'effet qu'il ne donnait pas assez pour la création d'emplois, que ce budget ne donnait absolument rien pour les gens qui étaient les gagne-petit. D'ailleurs, mon collègue de la Beauce (M. Lapointe) est contre; il ne suit pas cette optique et, d'ailleurs, il a été un de ceux qui a vanté les mérites du budget depuis qu'il a été présenté ici à la Chambre, dans sa circonscription et ailleurs.

Monsieur le Président, concernant ce budget, il y a deux choses particulières que j'aimerais traiter aujourd'hui. Je vois que mon collègue de Manicouagan vient de m'écouter, je suis sûr que tous ses électeurs bénéficieront de mes données et qu'il pourra les envoyer dans son bulletin parlementaire en citant qui est ici à la Chambre. Monsieur le Président, c'est la situation se rapportant à une meilleure protection pour les propriétaires qu'on retrouve dans le document budgétaire à la page 20, et également un petit document qui est intitulé «Sécurité améliorée pour les propriétaires, propositions pour un marché hypothécaire plus juste et plus souple».

Monsieur le Président, quand on parle de la situation de création d'emplois, on a une expression française qui peut effectivement aussi se traduire en anglais, je pense; textuellement, on dit: «Quand la construction va, tout va». Et la construction est un domaine, une source d'emplois vraiment extraordinaire au Canada, au Québec... ou enfin, partout à travers le Canada. Alors, la situation de cette chose, je pense que nous avons eu ce domaine de la construction qui en 1981 et en 1982 a subi certaines fluctuations. Qu'on se rappelle, monsieur le Président, et tel que stipule le document que je cite, un petit document qui est très bien fait en passant et qui est envoyé à toute personne qui veut l'obtenir... On se rappelle qu'en 1981 et en 1982 les taux d'intérêt ont augmenté jusqu'à 20 p. 100, parfois 21 p. 100, et que les jeunes couples qui voulaient se bâtir une maison venaient nous voir et nous disaient:

«Écoutez, pensez-vous qu'il y a des choses que le gouvernement canadien peut faire pour améliorer cette situation? Pensez-vous qu'il n'y a pas moyen que les fameux taux d'intérêt, les taux d'intérêt...» On n'entendait parler que de cela. Et c'est ainsi qu'en 1982, nous avons effectivement mis un programme de l'avant pour la construction de nouvelles maisons et l'achat de maisons déjà existantes. Ce montant de 3,000 dollars a été très bien accepté par les constructeurs tant au Québec qu'en Canada et a permis à des personnes qui n'avaient pas eu de maison dans le passé, de pouvoir en acquérir une, même si c'était une maison qui datait de plusieurs années, et ce moyennant une somme de 3,000 dollars... Et également ceux qui pouvaient effectivement avoir une nouvelle maison pouvaient obtenir cette somme de 3,000 dollars.

Le programme pour les maisons existantes s'est terminé au mois de décembre 1982, tandis que le programme pour les maisons neuves s'est poursuivi, et on a eu énormément de demandes et même que l'extension de ce programme-là avait été annoncée lors de l'exposé budgétaire du 27 octobre 1982, lorsque nous sommes revenus à la Chambre.

● (1730)

Ce qui m'amène à dire pourquoi je fais la rétrospective de cette situation-là. A ce moment-là il y a eu une montée flamboyante de la construction de maisons neuves, et l'achat de maisons, les transactions se sont faites de façon très rapide. Aussi, le paiement fait par la Société canadienne d'hypothèques et de logement se faisait très très rapidement. D'où le fait que si la construction était augmentée, selon moi, voilà déjà une source de création d'emplois importante. Maintenant, pourquoi je peux dire ici à cette Chambre que s'il y a protection au niveau des taux d'intérêt, que c'est une source de création d'emplois?

Monsieur le Président, il est bien certain que notre taux d'intérêt au niveau hypothécaire peut varier de 10, à 10 et demi, voire 11 p. 100. Et ces taux d'intérêt-là sont pour un an. Et si nous avons probablement des termes de trois ans ou cinq ans, il peut y avoir un certain ajustement. Cependant, ces taux d'intérêt... Est-ce qu'il peut arriver qu'on ait une hausse des taux d'intérêt? Est-ce qu'il peut y avoir une fluctuation comme nous en avons connue malheureusement en 1981 quand le gouvernement a dû réagir par des programmes d'aide à l'assistance au niveau des propriétaires, encore là avec une somme de 3,000 dollars? Si aujourd'hui, dans le budget et les mesures législatives qui vont en découler, nous disons aux propriétaires actuels, cela c'est une chose importante et aussi aux futurs propriétaires... Eh bien vous aurez si vous voulez une espèce d'assurance hypothécaire, ou une espèce de garantie, une protection des taux hypothécaires, ce qui veut dire que toute personne, tout jeune couple qui voudrait se construire une maison et emprunter avec une hypothèque, eh bien, s'assurait moyennant un pourcentage payé 1.5 p. 100 de l'hypothèque à protéger avec un maximum de 1,050 dollars, s'assure d'une stabilité au niveau de son paiement hypothécaire. Donc, ce qui résulte que des personnes ou des contracteurs peuvent faire énormément la promotion au niveau de la construction d'habitations nouvelles en disant à ces futurs acquéreurs: «Écoutez, avec le programme que le gouvernement canadien met en marche, vous avez là une protection qui va vous permettre d'être assuré